

ATTESTATION DE MAINLEVÉE BANCAIRE

Banque : _____

Agence : _____

Données du Débiteur :

Nom et Prénom / Raison sociale : _____

Adresse complète : _____

Numéro de compte bancaire : _____

Objet de l'attestation :

La banque atteste que le débiteur susnommé a procédé à la mainlevée de la ou des garanties bancaires relatives au dossier financier n° _____, auprès de ses services. Cette mainlevée signifie que toutes les créances garanties ont été intégralement apurées ou réglées à satisfaction de la banque.

Engagement bancaire :

En conséquence, la banque déclare que les garanties précédemment constituées ne sauraient plus être activées, et que le débiteur est libéré de toute obligation liée à ces garanties au titre du dossier financier indiqué.

Informations complémentaires :

Cette attestation est délivrée à la demande expresse du débiteur et est destinée à être présentée à toute partie intéressée dans le cadre du suivi ou du traitement du dossier financier concerné.

Clause de confidentialité :

Les informations contenues dans cette attestation sont confidentielles et réservées à l'usage exclusif des parties concernées. Toute divulgation ou reproduction partielle ou totale sans consentement préalable est strictement interdite.

Responsabilité :

La banque décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse ou non conforme de la présente attestation.

Cadre juridique :

La présente attestation est établie conformément au droit français en vigueur et engage la banque dans le cadre des lois et réglementations applicables.

SIGNATURE DE LA BANQUE

SIGNATURE DU DÉBITEUR

Source originale de ce document :

<https://juridique-finance.com/attestation-de-mainlevee-bancaire/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-finance.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.